

DUMPING SALARIAL À GENÈVE

L'hôpital assume ses responsabilités

La direction générale des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) a garanti hier lors d'une rencontre avec des ouvriers polonais, qu'elle assumera ses responsabilités dans un cas de dumping dénoncé lundi par le syndicat Unia.

Quatre ouvriers ont cessé lundi leur activité sur le chantier BATLab pour dénoncer leurs conditions de travail. Selon Unia, ils auraient été payés 8 euros de l'heure, alors que dans la branche le salaire minimum

s'élève à près de 24,7 francs l'heure.

La direction des HUG doit rencontrer demain l'entreprise allemande de construction qui emploie en sous-traitance ces travailleurs. Celle-ci sera sommée de régler immédiatement les créances dues par son sous-traitant polonais. «En cas de refus, la somme sera avancée par les HUG euxmêmes», précise encore le communiqué d'Unia. ATS

GENÈVE

Un «contrat d'accueil» pour les migrants

Genève a lancé hier son programme d'intégration cantonal (PIC) pour les années 2014-2017. Parmi les mesures déployées figure un «contrat d'accueil» par lequel le migrant accepte de respecter les valeurs de la société suisse et genevoise et s'engage à contribuer au bien commun.

«La responsabilité est au coeur de ce programme», a relevé Pierre Maudet, magistrat de tutelle du Bureau de l'intégration des étrangers. Le contrat d'accueil, qui sera introduit le 1er mars vise ainsi à susciter la responsabilité individuelle. Pierre Maudet a souligné la responsabilité de l'Etat dans l'intégration. A ce titre, il a lancé un chantier «pour réduire le processus de naturalisation à 18 mois, tout compris», a-t-il annoncé.

Le programme d'intégration cantonal (PIC) a été conçu avec l'Office fédéral des migrations (ODM), les communes et le tissu associatif genevois. Il

propose plus de 80 mesures qui se déclinent en huit thématiques, qui vont de la primo-information à l'intégration sociale, en passant par la protection contre les discriminations, l'apprentissage de la langue et d'une formation ainsi que l'emploi.

La Confédération a octroyé 5,2 millions de francs pour ce programme, tandis que le canton et les communes genevoises vont verser une part équivalente. Avec 40,25% d'habitants étrangers, Genève est un laboratoire et a une responsabilité pour montrer comment l'intégration peut être une «success story», a déclaré le conseiller d'Etat.

Tous les cantons doivent élaborer un programme d'intégration mais la Confédération leur laisse une grande marge de manoeuvre, a insisté le directeur de l'ODM. ATS

EN BREF

INITIATIVE SUR LES TARIFS, GENÈVE Vote sur les TPG le 18 mai

Les Genevois se prononceront une nouvelle fois sur l'initiative «Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois» le 18 mai. Cette proposition avait été acceptée en mars 2012, mais la justice avait invalidé le scrutin en raison d'une irrégularité dans le texte soumis au peuple. Les Genevois voteront également ce même dimanche sur la loi ouvrant un crédit de 3,1 millions de francs pour participer au financement de la construction en France de cinq parcs relais (P+R). ATS

Le professeur accusé de plagiat est blâmé mais réintégré UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL • Prescription oblige, le Conseil d'Etat réintègre Sam Blili avec une menace de renvoi. L'intéressé fera recours.



L'affaire de plagiat et son déroulement engagent le gouvernement neuchâtelois à réviser la loi sur l'université. KEYSTONE

CLAUDE GRIMM

«Il reste encore un brin de confiance» mais «il était impossible de ne pas prononcer un blâme.» C'est en bref ce qui ressort de la conférence de presse convoquée hier en urgence par la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti pour annoncer la décision du Conseil d'Etat dans l'affaire du professeur de la Faculté des sciences économique accusé de plagiat.

Sur le fond de l'enquête administrative, le gouvernement a prononcé lundi un blâme assorti d'une menace de renvoi formelle à l'encontre de Sam Blili, qu'il réintègre par ailleurs avec effet immédiat au sein de l'alma mater neuchâteloise. A l'origine de cette décision: la prescription de cinq ans pour l'accusation de plagiat, qui n'était pas connue à l'issue de l'enquête administrative en septembre dernier. Selon le gouvernement, une rupture de la relation de service n'était de ce fait pas possible, mais une sanction se justifiait «en regard de l'attitude générale du professeur et du trouble causé à l'institution».

Prescription découverte tardivement

Pour mémoire, l'enquête administrati- «Mon client est la victime» ve avait conclu début septembre à des «actes de plagiat par négligence». Ajouté au fait que le professeur n'avait pas annoncé formellement au rectorat sa qualité d'administrateur d'une société immobilière,

cela a conduit à sa suspension provisoire avec effet immédiat.

«Si en septembre j'avais eu connaissance que les faits étaient prescrits, je me serais fait un plaisir de l'annoncer», assure la conseillère d'Etat, gênée de reconnaître que «la prescription a été découverte tardivement». Elle refuse cependant de charger qui que ce soit: «Quand on travaille, on peut ne pas tout voir.» «Le plagiat ayant été commis par négligence et non de façon intentionnelle, il ne s'agit pas d'une infraction pénale et la prescription est plus courte», explique pour sa part Jacques Tissot, du Service juridique cantonal.

Le rectorat «prend acte de cette décision qui émane de l'autorité de nomination et qu'il ne lui appartient pas de commenter». Il confirme que la réintégration de M. Blili est «imminente, du moins en ce qui concerne certains aspects des recherches» et qu'il «retrouvera son poste de professeur». «Les modalités de son retour doivent être déterminées de concert avec toutes les parties intéressées», précise cependant le vice-recteur Pascal Mahon. Comme demandé par le Conseil d'Etat, un médiateur hors canton sera désigné.

De son côté Sam Blili conteste la sanction et déposera un recours au Tribunal cantonal. «Le Conseil d'Etat admet que les faits, prescrits, relèvent de la négligence légère, mais étonnamment il ordonne une

sanction», s'étonne son avocat, Me Bise. «La victime de toute cette histoire montée par des gens qui ont violé le secret de fonction, c'est mon client. Où en est l'enquête administrative pour harcèlement et complot contre mon client, en cours depuis septembre?», questionne-t-il.

Un premier rapport concluant à l'existence d'actes susceptibles de relever du mobbing mais demandant que des auditions soient conduites a été soumis au Conseil d'Etat. Qui a confié au rectorat le soin de les mener. «Ce volet de l'enquête est en cours et nous espérons pouvoir le conclure dans les plus brefs délais», répond Pascal Mahon.

Plaintes en cours

Pour le gouvernement, cette affaire a mis en lumière «la complexité des compétences décisionnelles des différents organes de pilotage de l'université». Il entend réviser la loi sur l'université à l'horizon 2016 pour notamment permettre à l'Université de nommer ses professeurs.

Enfin, sur le plan juridique, plusieurs procédures sont en cours: Sam Blili a déposé deux plaintes pénales pour calomnie et diffamation contre le journaliste du Matin qui a révélé cette affaire, et contre X, visant des collègues de l'université; et le Tribunal fédéral est saisi d'un recours du Ministère public contre la décision du Tribunal cantonal qui a jugé illégales les perquisitions au domicile du journaliste. I

PHOTOGRAPHIES AU PAVILLON SICLI À GENÈVE

La changeante mémoire des monuments

Lorsque les témoins disparaissent, les monuments maintiennent le lien avec l'histoire. L'exposition «Monumenti, les mutations de la mémoire yougoslave» entend le prouver au Pavillon Sicli. Elle se compose de 45 clichés du photographe allemand Marko Krojac. Ces images, accueillis par l'Atelier interdisciplinaire de recherche (AIR) de l'Université de Genève, ont pour but de retracer l'évolution de l'ex-Yougoslavie, tout en invitant le spectateur à s'interroger sur l'état de la mémoire collective dans les pays issus des guerres balkaniques.

Mémoriaux délaissés, monuments saccagés statues remodelées rendent compte des transformations de l'identité nationale au gré du contexte politique. En fonction de celui-ci, les lieux de commémoration sont désinvestis puis réinvestis d'un sens nouveau.

C'est le cas en Croatie, avec le mémorial de Jasenovac (photo). Erigée en 1973 sur le site d'un ancien camp de concentration, la «Fleur de pierre» fut dédiée aux victimes de la Shoah. Or, la plupart de prisonniers tués à Jasenovac étaient des Serbes. Dans les années 1990, le site fut utilisé

comme symbole pour légitimer la montée du nationalisme serbe en Croatie.

Depuis l'an 2000, Jasenovac est devenu un espace mémoriel destiné à rappeler les dangers du fascisme et des mouvements extrémistes.

Les nombreux sens prêtés à ce monument attestent de la difficulté des populations locales à composer avec un passé instable. En dépit d'un long passé commun, les nouvelles nations issues des guerres balkaniques peinent à trouver des références identitaires et mémorielles qui fassent l'objet d'un consensus.

En guise d'alternative, une nouvelle forme d'art public émerge dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Depuis quelques années, des statues à l'effigie de personnages issus de la culture populaire, tels que Bruce Lee ou Rocky Balboa, sont édifiées dans les Balkans. L'exposition se conclut sur le phénomène nouveau de ces sculptures, politiquement neutres, et qui témoignent de la crise identitaire d'une région encore marquée par les guerres des années 1990. DELPHINE RIAND

Exposition au Pavillon Sicli, rte des Acacias 45, Jusqu'au

9 février. www.interdisciplinaire.ch



«Fleur de Pierre» de Jasenovac, Croatie. MARKO KROJAC